

PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION

Travaux nécessitant un permis ou un certificat

- Toutes les nouvelles constructions (résidence, garage, remise, clôture, piscine, spa, etc.);
- Tous les travaux d'agrandissement d'un bâtiment principal ou accessoire;
- Tous les travaux de désamiantage effectué à l'intérieur d'un bâtiment;
- Le déplacement ou la démolition d'un bâtiment principal ou accessoire;
- La construction, l'agrandissement ou la modification d'un balcon, d'un patio, d'une galerie;
- Tous les travaux de rénovation extérieure ou intérieure touchant la structure d'un bâtiment, incluant la modification, l'ajout ou le retrait de portes, de fenêtres, de murs, la finition de sous-sol, etc.;
- L'ajout d'un logement supplémentaire intergénérationnel ou garçonnière;
- Tous les travaux de déblai et de remblai d'un terrain;
- Tous les ouvrages et tous les travaux dans la rive, le littoral ou la plaine inondable d'un cours d'eau ou d'un lac;
- L'installation, la modification ou la rénovation d'une installation septique ou d'un puits;
- L'installation, la modification ou la rénovation d'une enseigne;
- Tout changement d'usage ou toute nouvelle utilisation d'un local ou d'un bâtiment incluant les services professionnels et commerciaux pratiqués à domicile;
- L'abattage d'un ou de plusieurs arbres, qu'ils soient morts, malades ou dangereux;
- Et autres...

Travaux ne nécessitant pas un permis ou un certificat

L'obtention d'un permis de construction n'est pas requise pour les fins de menus travaux qu'est l'entretien normal d'une construction pourvu que :

- Les fondations ou les composantes portantes de la structure ne soient pas modifiées, que la superficie de plancher ne soit pas augmentée et qu'il n'y ait pas augmentation du nombre de logements;
- Les travaux ne soient pas assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

Exemples de travaux considérés comme menus travaux :

- Le remplacement ou la réparation du revêtement des murs intérieurs et/ou extérieurs, de la toiture et/ou de l'isolant pourvu que les matériaux utilisés soient identiques, de nature équivalente ou supérieure et qu'il n'y ait pas de modification de la structure;
- La pose de bouches et conduites d'aération;
- Les travaux de peinture extérieurs, sauf si un plan d'implantation et d'intégration -architecturale (P.I.I.A.) s'applique au changement de couleur projeté;
- Les travaux de créosotage des murs ou du toit et de goudronnage du toit;
- Les travaux de ventilation pourvu que la structure ne soit pas modifiée ou manipulée;
- L'installation ou le remplacement des gouttières;
- La réparation des joints du mortier;
- Le remplacement de vitres, de baies vitrées ou d'une fenêtre si elle demeure de la même dimension que celle existante;
- La réparation ou le remplacement des éléments endommagés ou détériorés d'un balcon, galerie, patio ou autres constructions de même type, pourvu qu'ils ne soient pas agrandis ou modifiés (main courante, marches, planchers, etc.);
- Le remplacement de l'entrée électrique pourvu que le filage électrique à l'intérieur des murs et plafonds ne soit pas modifié;
- L'ajout de prises électriques, commutateurs, éclairage ou divers travaux similaires;
- La transformation ou la modification d'un système central de chauffage (ex. le changement du brûleur à l'huile pour une fournaise électrique);
- La réparation ou le remplacement du système de plomberie (tuyaux, évier, toilette, bain, etc.) pourvu que les travaux ne nécessitent pas la démolition de murs ou autres composantes de la charpente et ne concernent pas l'installation septique;
- L'installation d'un évacuateur de fumée (hotte de poêle) dans le cas d'une occupation strictement résidentielle;
- La réparation ou la construction d'étagères et d'armoires sauf dans le cas d'une rénovation complète de la cuisine;
- Le remplacement ou la modification du revêtement d'un plancher.

Tableau des constructions et ouvrages nécessitant un permis de construction

Type de construction et d'ouvrage	Permis de construction	Aucun
Bâtiment principal		
Nouvelle construction	*	
Transformation / rénovations majeures	*	
Réparation (sans modification d'apparence)		*
Agrandissement	*	
Logement additionnel	*	
Construction accessoire		
Garage détaché	*	
Abri d'auto (sauf abri auto temporaire)	*	
Remise	*	
Pavillon	*	
Serre	*	
Foyer extérieur (permanent ou non)		*
Foyer intérieur	*	
Abris pour bacs de matières résiduelles *Aviser l'inspecteur		*
Abris pour bois de chauffage *Aviser l'inspecteur		*

Type de construction et d'ouvrage	Permis de construction	Aucun
Conteneur à déchets (permanent)	*	
Piscine et spa creusée	*	
Piscine et spa hors-terre	*	
Bâtiment d'élevage	*	
Quai et abri pour embarcation	*	
Patio, terrasse, galerie, balcon, véranda, pergola et autres constructions similaires (incluant escalier)	*	
Construction d'une rue	*	
Construction ou modification d'un stationnement, d'une allée d'accès ou d'un ponceau	*	
Autres travaux		
Installation septique	*	
Puits (artésiens, géothermiques)	*	

Tableau des ouvrages nécessitant un certificat d'autorisation

Type de construction et d'ouvrage	Certificat d'autorisation	Aucun
Bâtiment principal		
Réparation (Tel que l'existant) *Aviser minimalement l'inspecteur		*
Construction accessoire		
Foyer extérieur		*
Conteneur de déchets (temporaire – pour travaux)		*
Équipement accessoire		
Thermopompe et autres équipements similaire		*
Antenne (parabolique, cellulaire, etc.)	*	
Capteur énergétique (éolienne, panneaux solaires)	*	
Clôture, haie, muret et mur de soutènement	*	
Objet d'architecture du paysage		*
Construction et équipement temporaire		
Abri d'auto temporaire		*
Vente de garage	*	
Vente aux enchères	*	
Kiosques temporaires et événement promotionnel	*	
Clôture à neige		*

Type de construction et d'ouvrage	Certificat d'autorisation	Aucun
Terrasse commerciale	*	
Autres travaux		
Enseigne (affichage)	*	
Utilisation de la voie publique lors de travaux de construction	*	
Aménagement d'un étang artificiel	*	
Ouvrage en zone inondable	*	
Ouvrage sur la rive ou le littoral	*	
Déblai-remblai et dynamitage	*	
Abattage d'arbre (30 arbres et moins)	*	
Coupe forestière (plus de 30 arbres)	*	
Déplacer une construction	*	
Démolir une construction	*	
Transport d'un bâtiment	*	
Changement d'usage	*	
Roulotte de chantier, bureau de vente	*	
Lotissement	*	